

- 768-18(3) Le député de Deh Cho fait une déclaration sur les biens-fonds municipaux à Enterprise.
- 769-18(3) Le député de Frame Lake fait une déclaration sur le plan d'action de la Stratégie sur les arts aux TNO.
- 770-18(3) Le député de Hay River Nord fait une déclaration sur le transport scolaire par autobus à Hay River.
- 771-18(3) Le député de Nunakput fait une déclaration sur les programmes de récolte de fourrures.
- 772-18(3) Le député de Tu Nedhé-Wiilideh fait une déclaration sur le décès d'Isadore Tsetta.
- 773-18(3) Le député de Nahendeh fait une déclaration sur les députés de la 18^e Assemblée législative.

Rapports de comités permanents et spéciaux

- 28-18(3) Rapport du Comité permanent du développement économique et de l'environnement sur l'examen du projet de loi 25, *Loi modifiant la loi sur l'indemnisation des travailleurs*.
- 29-18(3) Rapport du Comité permanent du développement économique et de l'environnement sur la perception des entreprises ténosées du processus d'approvisionnement du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.
- 30-18(3) Rapport du Comité permanent des règles et des procédures sur l'examen du projet de loi 56, *Loi n° 2 modifiant la Loi sur l'Assemblée législative et le Conseil exécutif*, et de la version préliminaire du *Code de conduite*.

Dépôt de documents

- 494-18(3) *Stratégie sur la gestion des déchets et plan de mise en œuvre pour les TNO*. Document déposé par le ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles.
- 495-18(3) Page de couverture des *Résolutions de 2019 de l'Association des collectivités des TNO*, résolution 2019-06 et réponse du GTNO à cette résolution. Document déposé par le député de Frame Lake.

Étude en comité plénier de projets de loi et d'autres affaires

Le comité plénier a fait l'examen du rapport de comité 26-18(3), Rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales sur l'examen des projets de loi sur la taxe sur le carbone : le projet de loi 42, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur les produits pétroliers*, et le projet de loi 43, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu*, et donne une mise à jour sur les progrès effectués, soit l'adoption de deux motions et la fin de l'examen du rapport de comité 26-18(3).

Motion du comité plénier 173-18(3)

Le député de Kam Lake propose :

QUE le comité recommande que, pour tous les projets de loi proposant d'établir, de remplacer ou d'apporter des modifications importantes aux lois territoriales, un résumé en langage simple soit préparé et mis à la disposition du comité permanent approprié au moment où le projet de loi est déposé à l'Assemblée législative.

La motion est ADOPTÉE.

Motion du comité plénier 174-18(3)

Le député de Kam Lake propose :

QUE le comité recommande que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, sous la direction du ministère des Affaires municipales et communautaires, termine d'urgence son travail d'évaluation du déficit de financement municipal, en tenant compte des coûts accrus de la taxe sur le carbone pour toutes les administrations locales, et que des fonds supplémentaires pour compenser ces coûts soient inclus dans le budget 2020-2021.

La motion est ADOPTÉE.

Motion du comité plénier 175-18(3)

Le député de Kam Lake propose :

QUE le comité recommande au ministère des Finances de remettre à l'Assemblée législative un rapport annuel sur la taxe sur le carbone indiquant en détail le montant total perçu, le montant perçu auprès des grands émetteurs de gaz à effet de serre, le montant total des remises de taxe accordées, le nombre et la nature des subventions accordées, les coûts d'administration, le réinvestissement des recettes provenant de cette taxe

ainsi que les prévisions de recettes tirées de ladite taxe et un plan annuel des réinvestissements pour les prochaines années.

La motion est ADOPTÉE.

Motion du comité plénier 176-18(3)

Le député de Kam Lake propose :

QUE le comité recommande au ministère des Finances d'entreprendre une évaluation annuelle et d'établir un rapport annuel concernant l'impact que la taxe sur le carbone a sur les émissions de gaz à effet de serre aux Territoires du Nord-Ouest. Ce rapport devra faire partie de la déclaration sur les émissions de GES dans le contexte du Cadre stratégique sur les changements climatiques et influencer les projets énergétiques qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie sur l'énergie. Cela permettra d'évaluer si la taxe sur le carbone est un moyen efficace de réduction des émissions de GES.

La motion est ADOPTÉE.

Motion du comité plénier 177-18(3)

Le député de Kam Lake propose :

QUE le comité recommande au ministère des Finances d'entreprendre un examen complet de sa politique en matière de taxe sur le carbone, y compris au moyen de consultations publiques, et que cet examen soit terminé au moment où le programme sera entièrement en œuvre, en 2022. L'objectif de l'examen est de déterminer l'efficacité du programme de réduction des émissions de GES et d'évaluer ses répercussions sur l'économie des TNO, afin d'améliorer le programme.

Motion du comité plénier 178-18(3)

Le député de Kam Lake propose :

QUE dans la mesure du possible avant la dissolution de la 18^e législature et pour le compte rendu public, le gouvernement fournisse une réponse, même préliminaire, aux recommandations que le Comité rendra publiques.

La motion est ADOPTÉE.

Motion du comité plénier 179-18(3)

Le député de Frame Lake propose la motion suivante :

QUE le projet de loi 42 soit amendé en ajoutant ce qui suit après le paragraphe 14 :

14.1. Ce qui suit est ajouté après l'article 20.1 :

20.2(1) Le ministre prépare un rapport annuel sur l'application de la présente loi au cours de chaque exercice financier, notamment :

- a) le montant total de la taxe sur le carbone perçue à l'égard de chacun des produits pétroliers énumérés à l'annexe et du gaz naturel;
- b) le montant total des pénalités imposées et perçues en vertu des paragraphes 16(2) et (5) relativement à la taxe sur le carbone;
- c) toute ordonnance de paiement ou de remboursement de la taxe, des intérêts, des pénalités ou des frais visés au paragraphe 16.7(5);
- d) le montant total des amendes imposées en vertu des paragraphes 21(1,1) et (1,2) pour des infractions liées à la taxe carbone;
- e) le montant total des remboursements prévus au paragraphe 22(1);
- f) la liste des grands émetteurs auxquels une subvention a été accordée en vertu du paragraphe 2.3(2) et le but pour lequel chaque subvention a été accordée;
- g) une estimation de la réduction prévue des émissions de gaz à effet de serre pour chaque subvention prévue au paragraphe 2.3(2);
- h) toute autre dépense effectuée dans le cadre de la perception et de l'administration de la taxe sur le carbone;
- i) une estimation de la réduction totale des émissions de gaz à effet de serre aux Territoires du Nord-Ouest, prévue et réalisée grâce aux dépenses engagées, d'après le montant de la taxe sur le carbone perçu;
- j) tout autre renseignement que le ministre estime d'intérêt public relativement à l'imposition de la taxe sur le carbone, à l'utilisation des recettes de la taxe sur le carbone et aux répercussions sur le coût de la vie aux Territoires du Nord-Ouest et l'environnement.

(2) Le ministre veille à ce que le rapport annuel préparé en vertu du paragraphe 20.2(1) soit déposé devant l'Assemblée législative le plus tôt possible après la fin de l'exercice financier.

La motion est déclarée IRRECEVABLE.

Troisième lecture de projets de loi

Projet de loi 37

Loi modifiant la Loi sur les opérations pétrolières

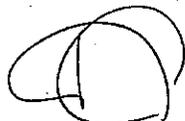
Le ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement demande la tenue d'un vote par appel nominal. Voici les résultats de ce vote :

Pour : Simpson, Blake, McNeely, Vanthuyne, Testart, Beaulieu, Thompson,
O'Reilly, Green, Nadli, Nakimayak, Moses, Cochrane, McLeod (Inuvik Twin
Lakes), McLeod (Yellowknife Sud), Schumann, Sebert (17)

Contre : (0)

Abstention : (0)

Le président lève la séance à 18 h 42.



Monsieur Jackson Lafferty
Président de l'Assemblée législative



Monsieur Tim Mercer
Greffier de l'Assemblée législative